



Plateforme Statuts et formation

Devant l'évolution rapide de l'actualité statutaire, l'ABF, association représentative de la profession, transversale, inter-catégorielle, inter-fonctions publiques, "inter-métiers" (bibliothèques, archives, documentation...), a jugé important à la fois de réagir sur des points urgents, mais aussi de se mettre en position d'agir, chose difficile car la réflexion sur ces questions avait connu un temps d'arrêt, et pour l'association une désactivation de ses réseaux d'information.

C'est dans ce but qu'a été réactivée la commission « statuts et formation » en 2009, dont l'intitulé précise bien les intentions : les statuts sont un élément certes important et sur lequel il convient d'être très vigilant (en laissant cependant toute son importance à l'action syndicale), mais à condition que les revendications soient en accord avec la conception que l'ABF se fait du métier.

L'ABF aborde les questions professionnelles dans leur globalité (missions, référentiels, recrutements, formation, statuts...) en s'appuyant sur les adhérents et sur les autres commissions de l'association: international (benchmarking), formation (formation d'auxiliaire de bibliothèque), bibliothèques hybrides (influence des nouvelles technologies sur l'évolution du métier), handicap, jeunesse... pour proposer des mesures aptes à nous permettre de remplir nos missions de la façon la plus conforme à la culture de service public et des organisations auxquelles nous tenons. Le positionnement de l'association est donc clair : pas d'utopie refondatrice de l'ensemble de la fonction publique mais plutôt, à partir des questions que nous pose l'actualité, l'essai de construire des réponses et des propositions cohérentes et susceptibles d'une prise en compte par les décideurs.

[Plateforme Statuts et formation - synthèse 2012](#)

[Plateforme Statuts et formation - synthèse 2011](#)

[Plateforme Statuts et formation - synthèse 2009](#)